



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2018-37

Date d'entrée en vigueur :

10 janvier 2019

ATA :

31

Certificat de type :

A-234

Sujet :

Système d'enregistrement – Modification des sources d'alimentation de l'enregistreur de conversations de poste de pilotage (CVR) et de l'enregistreur de données de vol (FDR)

Applicabilité :

Les avions de Bombardier Inc. modèle BD-100-1A10 portant les numéros de série 20003 à 20500, et 20501 à 20739.

Conformité :

Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Lors d'un incident récent, il a été constaté que la panne d'une seule source d'alimentation avait provoqué la mise hors circuit du CVR et du FDR.

La présente CN prescrit une modification des sources d'alimentation du FDR et du CVR qui sont des équipements de sécurité obligatoires.

Mesures correctives :

Dans les 48 mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, modifier les sources d'alimentation du FDR et du CVR, conformément aux consignes d'exécution prescrites par le bulletin de service (BS) 100-31-09 de Bombardier, version initiale, en date du 30 octobre 2018, pour les avions de la série Challenger 300, ou conformément aux consignes d'exécution prescrites par le BS 350-31-004 de Bombardier, version initiale, en date du 30 octobre 2018, pour les avions de la série Challenger 350, ou de toute révision ultérieure approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Émise le 27 décembre 2018

Contact :

Marie-Claude Cardinal, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique AD-CN@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.